

République Française

**Département des Alpes-de-
Haute-Provence**

**Extrait du registre des délibérations
Séance du Conseil Municipal**

Commune de Barcelonnette

Séance du 7 février 2023

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
23	13	15

Numéro de délibération : 2023 / 10

**Date de convocation
30 janvier 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le sept février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du trente janvier deux-mille-vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie VAGINAY RICOURT, Maire.

Étaient Présents :

M. Sophie VAGINAY RICOURT, M. Yvan BOUGUYON, Mme Florence ALLEMANDI, M. Miguel ORTUNO, Mme Rolande JACQUES, M. Joseph GARCIN, M. Joël IGAU, M. Christophe BARNEAUD, M. Pierre MAILLARD, Mme Fabienne BANCILLON-BOE, Mme Florence JOUVENT, M. Yves BAUDRY, Mme Patricia DOMANGE, Mme Sabine BLATTMANN (à partir de 18h42)

Absent excusé ayant donné procuration :

Mme Clarisse BALLADUR à Mme Florence ALLEMANDI, Mme Chantal BONAGLIA à M. Joseph GARCIN

Absents excusés :

Mme Karine BENEDETTO M. Frédéric MAURIN M. Pierre-Philippe JOUARIE, M. Jean-Claude DABROWSKI, M. Jean-Pierre FRANQUEBALME, Mme Wendy MATTERA, M. Christophe PICHET

Madame Florence ALLEMANDI a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Objet : Décision Modificative n°8 – Budget Principal 2022

Rapporteur : Monsieur Yvan BOUGUYON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°2022/71 en date du 6 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022,

VU l'insuffisance de crédit au compte 739223 en dépenses,

VU l'insuffisance de crédits au chapitre 16 en dépenses,

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, de procéder à une ouverture de crédits pour 2000 €,

Délibération

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par 15 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix « abstentions ».

DÉCIDE

A l'unanimité,

Article 1^{er}

D'approuver l'ouverture de crédits suivantes :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT				
D- 739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	3 344,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D- 014 - Atténuations de produits	0,00 €	3 344,00 €	0,00 €	0,00 €
D - 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 344,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D - 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 344,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

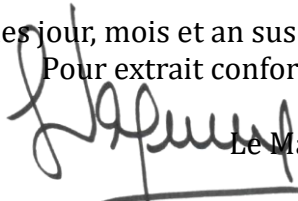
D-6761 : Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D - 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	5 344,00 €	5 344 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R - 192 : Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Total R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
D - 1641 : Emprunts en Euro	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D - 165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 000 €	0,00 €	0,00 €
Total général		2 000,00 €		2 000,00 €

Article 2

D'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Article 3

De dire que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille, 31 rue Jean-François LECA 13002 Marseille à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait conforme,

 Le Maire



Sophie VAGINAY RICOURT

